



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



10 décembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix décembre deux-mille-douze (10 décembre 2012) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 349.12.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2012-11 pour l'achat d'une camionnette : Octroi de contrat;
 - 6.2. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2011-05 : Réception définitive et libération de la retenue



- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Publication des prévisions budgétaires 2013 et du programme triennal d'immobilisation;
 - 7.2. Adhésion à l'UMQ et au CRM;
 - 7.3. Adoption du calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal;
 - 7.4. Modification à la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux;
 - 7.5. Mandat à Amyot Gélinas pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;
 - 7.6. Approbation des travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - 7.7. Adoption de la politique numéro 2012-50 relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre ainsi que des contrats de travail des employés de niveau cadre;
 - 7.8. Permanence de M. Claude Rock à titre de concierge à temps partiel;
 - 7.9. Mandat pour assurances collectives;
 - 7.10. Accord de regroupement avec Emploi-Québec, le CLD et le CGAL;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Installation d'un lampadaire au coin du chemin du Lac-Caché et de la rue Alarie;
 - 8.2. Addenda au contrat de déneigement conclu avec Gaston et Martin Sauriol excavation;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Acquisition du prolongement du chemin de la Presqu'île : Lots 22B-7 et 23B-7, rang B, canton de Labelle (9815-54-3998);
 - 9.2. Renouvellement des mandats pour trois membres du Comité consultatif d'urbanisme;
 - 9.3. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier- Volet II;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Cours de rattrapage pour adolescents : Entente de service;
 - 11.2. Présentation d'un projet dans le cadre du programme PAGSIS et désignation du signataire autorisé;
 - 11.3. Reconnaissance des organismes pour l'année 2013;
 - 11.4. Correction au contrat d'entretien des patinoires;
 - 11.5. Modification au protocole avec la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rouge;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Adoption du règlement numéro 2012-223 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;
 - 14.2. Adoption du règlement numéro 2012-224 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;
 - 14.3. Adoption du règlement numéro 2012-225 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2013;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de novembre 2012;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**



5. RÉS. 350.12.2012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 351.12.2012 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-11 POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE: OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 267.09.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour la fourniture d'une camionnette neuve de marque Ford F-150, 4 x 4, EcoBoost, 2013, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues le 6 décembre dernier à 15 h 05 et à l'analyse de celles-ci par le directeur du Service des travaux publics en ce qui concerne le devis technique et par la directrice générale pour les exigences administratives, la soumission de Machabée Automobiles inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Machabée Automobiles inc. pour la fourniture d'une camionnette neuve de marque Ford F-150, 4 x 4, EcoBoost, 2013, au prix de 33 027,00 \$ plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-11, payable par la réserve financière pour le financement des dépenses d'acquisition de véhicules et équipements routiers pour les travaux publics, créé par le règlement numéro 2008-161, poste budgétaire 03.31000.000.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

6.2 RÉS. 352.12.2012 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 : RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'approuver la réception définitive des travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2011-05 et d'autoriser le paiement d'un montant de 35 089,44 \$ plus les taxes à « Les Entreprises Guy Desjardins inc. », représentant la retenue de 5 %, le tout conformément au document préparé par M. Jude Tremblay, ingénieur de la firme SMI, en date du 16 novembre 2012.

Que la somme requise pour ce paiement soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2011-202 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, de pavage et d'aménagement sur les rues du Collège et des Loisirs et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Adoptée

7.1 RÉS. 353.12.2012 PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De publier les sommaires des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013 et du programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015 dans l'*Info budget 2013* ainsi que dans le journal L'Information du Nord, secteur Vallée de la Rouge.

Adoptée

7.2 RÉS. 354.12.2012 ADHÉSION À L'UMQ ET AU CRM

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au coût de 1131,48 \$ plus les taxes applicables, ainsi qu'au Centre de ressources municipales (CRM), au coût de 3082 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2013, postes budgétaires 02.11000.494 et 02.16000.416.

Adoptée

7.3 RÉS. 355.12.2012 ADOPTION DU CALENDRIER 2013 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 qui débiteront à 20h :



Lundi 21 janvier
Lundi 18 février
Lundi 18 mars
Lundi 15 avril
Mardi 21 mai
Lundi 17 juin

Lundi 15 juillet
Lundi 19 août
Lundi 16 septembre
Mardi 1^{er} octobre
Lundi 11 novembre
Lundi 16 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié aux lieux de publication légale de la Municipalité.

Adoptée

**7.4 RÉS. 356.12.2012 MODIFICATION À LA POLITIQUE NUMÉRO 2011-45
RELATIVE AUX ACHATS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 21 mars 2011, la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux et qu'il y a maintenant lieu de la modifier afin d'y insérer des règles relatives à l'achat local;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 3 de la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux :

« Lors de l'octroi d'un contrat de gré à gré d'une valeur de moins de 10 000 \$, la Municipalité se réserve le pouvoir d'attribuer le contrat au fournisseur local, ayant sa place d'affaires sur le territoire de la Municipalité de Labelle, dont le prix fourni se situe jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5 %) de plus que le plus bas prix d'un fournisseur extérieur à la Municipalité. La présente disposition s'applique également à une dépense de plus de 10 000 \$ mais de moins de 25 000 \$ dans la mesure où l'écart qui précède ne dépasse pas 500 \$ ».

Adoptée

**7.5 RÉS. 357.12.2012 MANDAT À AMYOT GÉLINAS POUR L'AUDIT ANNUEL
DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE
2012**

CONSIDÉRANT l'offre de services, datée du 27 novembre 2012, d'Amyot Gélinas, SENCRL, pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme Amyot Gélinas, SENCRL, pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 pour la somme de dix-mille-cinq-cent-soixante dollars (10 560 \$) ainsi que pour les services connexes inclus à l'offre de service du 27 novembre 2012 pour une somme additionnelle de cinq-mille-huit-cent-quarante dollars (5 840 \$).

Adoptée



7.6 **RÉS. 358.12.2012** **APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Bélanger et du Couvent ainsi que sur le chemin du Lac-Joly, pour un montant subventionné de quarante-quatre-mille-cinq-cents dollars (44 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses rues Bélanger et du Couvent ainsi que sur le chemin du Lac-Joly dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

7.7 **RÉS. 359.12.2012** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2012-50 RELATIVE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE NIVEAU CADRE AINSI QUE DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE NIVEAU CADRE**

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux conditions générales de travail des employés cadres doit être modifiée;

CONSIDÉRANT QUE l'uniformisation des contrats de travail des employés cadres est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE les conditions salariales des employés cadres ont déjà été fixées par la résolution numéro 288.09.2012;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter la politique numéro 2012-50 relative aux conditions générales de travail des employés cadres qui remplacera la politique numéro 2007-21 adoptée le 19 novembre 2007.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer de nouveaux contrats de travail avec les employés de niveau cadre conformes à la résolution numéro 288.09.2012 et à certaines clauses spécifiques consenties à l'embauche.

Adoptée

7.8 **RÉS. 360.12.2012** **PERMANENCE DE M. CLAUDE ROCK À TITRE DE CONCIERGE À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 183.06.2012 portant sur l'embauche de M. Claude Rock à titre de concierge à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE M. Rock a complété une période d'essai de 90 jours de service travaillé le 26 octobre 2012, et ce, tel que spécifié à la convention collective en vigueur;



CONSIDÉRANT les recommandations positives du directeur du Service des travaux publics, M. Marc Ethier;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en vigueur est respectée;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder à M. Claude Rock sa permanence à titre de concierge à temps partiel, et ce, suivant l'article 4.06 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

7.9 RÉS. 361.12.2012 MANDAT POUR ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle fait partie de ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Labelle mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée

7.10 RÉS. 362.12.2012 ACCORD DE REGROUPEMENT AVEC EMPLOI-QUÉBEC, LE CLD ET LE CGAL

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action 117 Labelle, qui regroupe des représentants d'Emploi-Québec, du CLD, du CGAL et de la Municipalité, a été mis sur pied afin de contrer les possibles effets négatifs du contournement et de maintenir les emplois à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce mandat, il a été décidé de se doter d'une chargée de projet ainsi que d'une consultante qui réalisera un plan d'action à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget de ce projet est de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'Emploi-Québec, le CLD, le CGAL et la Municipalité participeront financièrement à la réalisation de ce mandat à raison de 10 500 \$ pour Emploi-Québec et 1 500 \$ pour les autres participants;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'autoriser le maire à signer l'accord de regroupement avec Emploi-Québec, le CLD (Centre local de développement) de la MRC des Laurentides et le CGAL (Comité des gens d'affaires de Labelle) ainsi que la participation financière de la Municipalité de 1 500 \$, poste 02.70190.970.

Adoptée

8.1 RÉS. 363.12.2012 INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE AU COIN DU CHEMIN DU LAC-CACHÉ ET DE LA RUE ALARIE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de ce domaine prennent des marches le soir, et ce, avec leurs jeunes enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ce lampadaire améliorerait grandement la sécurité pedestre de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire « Critères d'acceptation pour luminaires » a dûment été rempli par le directeur du Service des travaux publics et s'est démontré positif à 72 %;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics s'est déplacé le soir pour observer l'état de luminosité à cet endroit et qu'il a conclu qu'effectivement un lampadaire serait nécessaire,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à Hydro-Québec de faire installer un lampadaire sur le poteau « 0-8 » à gauche du 815, rue Alarie.

Que la Municipalité fournisse ledit lampadaire à Hydro-Québec.

Adoptée

8.2 RÉS. 364.12.2012 ADDENDA AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CONCLU AVEC GASTON ET MARTIN SAURIOL EXCAVATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'apporter un addenda au contrat de déneigement conclu avec Gaston et Martin Sauriol Excavation en y ajoutant une section de chemin, soient 700 mètres sur le chemin de la Mine, au prorata du taux 2012-2013 par kilomètre.

Adoptée

9.1 RÉS. 365.12.2012 ACQUISITION DU PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE : LOTS 22B-7 ET 23B-7, RANG B, CANTON DE LABELLE (9815-54-3998)

CONSIDÉRANT une demande pour que la Municipalité acquière la dernière section du chemin de la Presqu'île, comprenant les lots 22B-7 et 23B-7, rang B du canton de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'en 2008 la Municipalité avait demandé des correctifs sur le chemin au propriétaire avant d'en faire l'acquisition et que l'ensemble des correctifs a été réalisé mis à part le déplacement des poteaux électriques;



CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat notarié a été soumis à la Municipalité afin qu'elle acquière le chemin sans aucun coût et que l'ensemble des coûts relatif au déplacement des poteaux électriques et des fils de téléphone soit à la charge du propriétaire actuel du chemin;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter d'acquérir gratuitement le prolongement du chemin de la Presqu'île identifié par les numéros de lot 22B-7 et 23B-7, rang B, du canton de Labelle afin que celui-ci devienne un chemin public et que la Municipalité s'occupe de son entretien, à la condition que les frais de déplacement des poteaux électriques (incluant le déplacement des fils de téléphone) soient à la charge du propriétaire actuel et qu'il donne un acompte de 3710 \$ à la signature de l'acte notarié, soit l'équivalent de la moitié des frais estimés par Bell Canada en 2011.

Que le maire, M. Gilbert Brassard et la directrice générale, Mme Claire Coulombe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats et tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée

9.2 RÉS. 366.12.2012 RENOUELEMENT DES MANDATS POUR TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats de MM Jean Labelle, Daniel Bédard et Serge D'Aigle, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, doivent être renouvelés;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres se sont montrés intéressés à renouveler leur mandat respectif ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler les mandats, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, de MM Jean Labelle, Daniel Bédard et Serge D'Aigle, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Adoptée

9.3 RÉS. 367.12.2012 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES DU MILIEU FORESTIER VOLET II

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier volet II pour la réalisation d'un plan de mise en valeur des terres publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût prévisionnel de ce projet est de 11 431,90 \$ dont une aide financière de 10 000 \$ et la participation de la Municipalité de 1 431,90 \$;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la présentation, par la directrice générale, de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier volet II pour la réalisation d'un plan de mise en valeur des terres publiques sur le territoire de Labelle.

De mandater le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Marc Blaquière pour assurer le suivi du dossier et siéger sur tout comité relatif à ce projet.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 329.11.2012 adoptée le 12 novembre 2012.

Adoptée

11.1 **RÉS. 368.12.2012** **COURS DE RATTRAPAGE POUR ADOLESCENTS :
ENTENTE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue du Centre l'Envolée pour dispenser des cours semi-privés aux adolescents Labellois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir cette aide pédagogique à moindres coûts pour ses jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le plan d'action de notre politique familiale;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente de service avec le Centre l'envolée pour dispenser des cours de rattrapage semi-privés aux adolescents labellois.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et du tourisme à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Que la dépense liée à ce projet n'excède pas 8 000 \$ et soit prise au poste budgétaire 02.70190.454.

Adoptée

11.2 **RÉS. 369.12.2012** **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME PAGSIS ET DÉSIGNATION DU
SIGNATAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera faite via le programme PAGSIS en partenariat avec la CRÉ des Laurentides, concernant le projet de cours de rattrapage;

CONSIDÉRANT QU'un signataire doit être autorisé à présenter cette demande ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'autoriser Mme Belinda Proulx, directrice du Service des loisirs et tourisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande d'aide financière faite via le programme PAGESIS (*Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale*) en partenariat avec la CRÉ des Laurentides, concernant le projet de cours de rattrapage.

Adoptée

11.3 RÉS. 370.12.2012 RECONNAISSANCE DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes adoptée le 18 août 2008;

CONSIDÉRANT les diverses demandes de reconnaissance et de soutien applicables à l'année 2013 que la Municipalité de Labelle a reçu de la part de plusieurs organismes œuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes ont respecté les procédures de cette politique ainsi que les critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes ont procédé à leur Assemblée Générale Annuelle à la fin de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les organismes reconnus devront respecter les procédures et les diverses réglementations applicable tout au long de l'année 2013 afin de rester un organisme reconnu par la Municipalité de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reconnaître les organismes suivants et de leur apporter le soutien applicable à leur catégorie respective :

Organisme intégré :

Organisme en partenariat plus direct avec la Municipalité de Labelle.

- Comité des Loisirs.

Organisme accrédité :

Organisme qui répond aux critères d'admissibilité et dont l'existence et l'intervention sont officiellement reconnus par le conseil municipal de la Municipalité de Labelle.

- Cercle de Fermières de Labelle;
- Club de motoneige - conditionnellement à la réception de leurs documents manquants
- Club de ski de fond
- Club Quad Iroquois - conditionnellement à la réception de leurs documents manquants
- Fondation de l'École Le Tremplin;
- L'Arbre du partage - conditionnellement à la réception de leurs documents manquants



- Maison des jeunes de Labelle;
- Scouts de Labelle;
- Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL);
- Comptoir d'Entraide.

Organisme affinitaire :

Organisme qui ne répond pas aux critères d'admissibilité et dont l'intervention est compatible aux politiques et orientations de la Municipalité de Labelle.

- École le Tremplin;
- CPE l'Antre-Temps.

Que lesdits organismes reconnus respectent les procédures et les diverses réglementations applicables tout au long de l'année 2013 afin de rester un organisme reconnu par la Municipalité de Labelle.

Adoptée

11.4 RÉS. 371.12.2012 CORRECTION AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PATINOIRES

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission pour l'entretien et la surveillance des patinoires comportait une erreur de calcul ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire était le seul à avoir présenté une offre de services ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De corriger le montant total du contrat à 41 225,88 \$ au lieu de 39 234 \$, ce qui représente pour l'année 2012-2013 un montant de 20 490 \$.

Adoptée

11.5 RES. 372.12.2012 MODIFICATION AU PROTOCOLE AVEC LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le protocole signé avec la Fabrique-Notre-Dame-de-la-Rouge comporte 2 clauses désuètes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à jour ce protocole ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retirer, à l'article 3 B), les clauses suivantes :

- 6) Réserver la salle de cours de l'Hôtel de ville à la demande de l'organisme pour les activités de pastorale. Un rangement sera disponible pour le matériel de pastorale dans le garage attenant à la salle.



- 7) Réserver le gymnase du centre communautaire les dimanches à partir de 16 h pour les activités du bingo de l'organisme, et ce, conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

De mandater Mme Belinda Proulx pour faire les suivis nécessaires avec la Fabrique afin que ce protocole soit mis à jour et signé.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 **RÉS. 373.12.2012** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-223 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2002-54 CONCERNANT LES NORMES SUR LA PROTECTION DES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides numéro 267-2012 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain

CONSIDÉRANT QUE le règlement proposé respecte le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'une petite modification a été apportée à la définition de la zone de mouvement de sol;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Claude Labonté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2012-223 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.2 **RÉS. 374.12.2012** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-224 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-56 CONCERNANT LES NORMES SUR LA PROTECTION DES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides numéro 267-2012 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;



CONSIDÉRANT QUE le règlement proposé respecte le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Claude Labonté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2012-224 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.3

**RÉS. 375.12.2012 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-225
RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES
REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES
OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2013**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Robert Bergeron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2012-225 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2013.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

15.1

**RÉS. 376.12.2012 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de cent-quarante-et-un-mille-six-cent-quatorze dollars et quatre-vingt-onze cents (141 614,91 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Asphalte Bélanger inc.	44 287,93 \$
➤ Association des propriétaires au lac Labelle	11 500,00 \$
➤ Éric Brousseau	2 300,00 \$
➤ Construction K. Laporte	3 537,15 \$
➤ Gaz Mont-Tremblant inc.	7 628,01 \$
➤ Mabarex	4 104,61 \$
➤ Mines Seleine	6 713,52 \$
➤ Paysagistes Northland inc.	2 069,55 \$
➤ Pièces d'auto Léon Grenier inc.	2 403,37 \$
➤ Pompage sanitaire Mont-Tremblant	12 903,10 \$
➤ Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	2 176,39 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 563,14 \$
➤ SODEM inc.	4 497,92 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 377.12.2012 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de cent-quarante-six-mille-six-cent-trente-et-un dollars et vingt-trois cents (146 631,23 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3390 à 3427 et les numéros de chèques de 34664 à 34681 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Association des prop. de la rive Ouest du lac Labelle	17 500,00 \$
➤ Hydro-Québec	3 991,42 \$
➤ Hydro-Québec	2 859,84 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	11 060,96 \$
➤ Société québécoise d'assainissement des eaux	4 663,38 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	42 060,36 \$
➤ Boucher Isabelle	5 889,60 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	3 906,75 \$
➤ L'Industrielle Alliance	13 707,20 \$
➤ Sonic CO-OP/ FCDQ carte	5 792,74 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	11 282,02 \$
➤ Receveur général du Canada	9 839,88 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. **RÉS. 378.12.2012 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 40.

Adoptée

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire